

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 161-22 C

**Objet :** *RS - Versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze*, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

**étaient présents : 48**

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Philippe Marin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

**conseiller excusé représenté par un suppléant : 1**

Thierry Tournier

**conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19**

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

**conseillers excusés : 15**

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 161-22 C

objet **RS - Versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le décret n° 2009-1683 relatif aux redevances dues aux communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement, prévoit la redevance due chaque année à une commune dans la limite d'un plafond fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2010 à :

- 30 € par kilomètre de réseau hors branchements,
- 2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors regards de réseaux d'assainissement.

Lorsque le domaine public communal est mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunal, l'EPCI fixe la redevance due pour l'occupation par les ouvrages des services publics d'eau potable et d'assainissement, du domaine public qu'il gère.

Le montant plafond est réactualisé annuellement selon l'indice ingénierie servant au calcul du montant exact de la redevance à reverser à chaque commune.

Les linéaires sur partie départementale ou voirie d'intérêt communautaire sont exclus du calcul.

Compte tenu de l'actualisation de l'indice ingénierie, les montants à verser à l'ensemble des communes s'élèvent à :

	2022	EAU	ASST
Plafond réseaux	36,42 €		
Plafond ouvrages	2,43 €		
Montant réseaux	18 302,27 €	10 305,34 €	7 996,94 €
Montant ouvrages	49 438,29 €	32 715,67 €	16 722,61 €
Total	67 740,56 €	43 021,01 €	24 719,55 €

Le détail par commune est joint en annexe.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** le décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009,

**Vu** les articles R.2333-121 et R.2333-122 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 6 septembre 2022,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **161-22 C**

Objet de l'acte : RS - Versement de la redevance d'occupation du domaine public communal par les services publics de distribution d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) : RODP détail par commune

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28019H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28019H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022